

**Master en enseignement section 3 :
Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique
ECA/ESAHR¹**

Détail des unités d'enseignement par bloc

UE I.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	17/60
Heures de cours	165h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
DIDACTIQUE MUSICALE	9	45h	Q1+Q2	4	Hélène Stuyckens
PRATIQUES VOCALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	2	Hélène Stuyckens
ACCOMPAGNEMENT PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Adrien Larock
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Grégory Decerf Alexia Safferi
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noirot

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Pratique de l'éducation musicale » ont pour objectif de maîtriser les savoirs artistiques et pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires et en ESAHR pour les cours de formation musicale et de chant d'ensemble.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression, de l'enfance à l'âge adulte.

Les contenus musicaux et les méthodologies cibleront les enfants de 5 à 7 ans dans l'UE I.01, les enfants de 7 à 11 ans dans l'UE II.01, les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.01.

Dans l'UE IV.01, les contenus et les méthodologies seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiant·es.

¹ La première année de bachelier (cycle 1 bloc 1) est organisée en tronc commun pour le master en enseignement section 3, formation artistique, musique et éducation culturelle et artistique (ECA) et pour le master en enseignement section 3, formation artistique, musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR).

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.01 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent ;
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenants ;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée pédagogique et artistique.

L'UE est validée si la cote de l'évaluation intégrée est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'étudiant·e sera amené·e à se constituer un recueil de chansons qu'il·elle sera capable de chanter, accompagner, diriger, exploiter, transmettre.

Les notions suivantes seront à la fois à maîtriser et à transmettre : les 4 paramètres du son, les percussions scolaires, les instruments de musique et leurs familles et ensembles, les bases de la notation musicale, ...

L'étudiant·e sera également capable de concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage abordant les notions travaillées dans l'UE.

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE I.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 1

Crédits	9/60 (4 IMEP + 5 Hénallux)
Heures de cours	120h
Prérequis	aucun
Responsables de l'UE	Hélène Stuyckens → Helene.stuyckens@gmail.com Arianne Plangar → arianne.plangar@henallux.be
Lieu d'enseignement	IMEP Hénallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Hélène Stuyckens
CRÉATIVITÉ	2	30h	Q1	2	Hélène Stuyckens
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – ARTS PLASTIQUES	2	24h	Q1+Q2	1	Chantal Secrétin
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – CORPS / PAROLE	2	24h	Q1+Q2	1	Béatrice Florence
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – PATRIMOINE LITTÉRAIRE	1	12h	Q1+Q2	1	Laurence Brandt

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Créativité et ECA » ont pour objectif d'ouvrir les étudiant·es à la créativité musicale, corporelle et pédagogique.

Ils·Elles vont l'amener à oser s'affirmer en tant que musicien·ne et pédagogue créatif·ve et à prendre une part active dans une création musicale, en tant qu'instrumentiste, compositeur·rice et interprète.

En vivant une pédagogie par projets, les étudiant·es vont développer l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en eux·elles, le sens des responsabilités, l'audace, l'esprit d'initiative, la créativité, la curiosité et le partage culturels.

Ils·Elles s'ouvriront aux autres étudiant·es avec lesquels ils·elles seront amené·es à travailler, mais aussi aux publics invités à l'aboutissement des projets ainsi qu'aux artistes, aux lieux, aux expositions, aux sorties qui leur seront proposés.

Ils·Elles seront amené·es à créer à partir de contraintes, et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestrer, arranger, accompagner, chanter, interpréter).

Ils·Elles seront amené·es à vivre corporellement le rythme par l'utilisation de percussions, de percussions corporelles, de mouvements, de danses, de jeux rythmiques, ...

Les compétences techniques, musicales, expressives attendues devront progressivement être maîtrisées tout au long du cursus et affirmer la personnalité artistique de l'étudiant·e.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.02 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune ;
- la maîtrise de la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste d'une part en une création artistique collective menée à l'IMEP et d'autre part en épreuves disciplinaires liées aux différentes disciplines de l'ECA.

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.02 ont pour objectif d'installer les bases d'une pratique rythmique et corporelle à travers du répertoire destiné aux enfants de 5 à 7 ans.

Les jeux chantés et les chants dansés seront principalement pratiqués, ainsi que du mouvement sur du répertoire chanté et écouté.

Les activités seront chaque fois envisagées pour développer les compétences disciplinaires de l'étudiant·e, mais également dans la perspective d'un transfert dans les classes.

Inscrits dans une démarche d'apprentissage par projet, les contenus, les ouvertures culturelles, les supports pourront varier en fonction du projet mené.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE I.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	9/60
Heures de cours	90h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Alyssa Lambot → alyssalbt@hotmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignante
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Alyssa Lambot

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant·e de produire de la musique par l'intermédiaire de sa voix, de son corps, d'un instrument, et par l'écriture en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de la connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant·e sera amené·e progressivement à comprendre et à manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire par un système de notation.

L'étudiant·e découvrira puis utilisera des outils permettant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

L'étudiant·e pourra s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, apprécier les différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et faire des choix pertinents.

L'apprentissage et la maîtrise de techniques d'écritures sur base de l'observation du répertoire aura pour but de développer la créativité.

L'UE « Formation musicale » permettra à l'étudiant·e d'écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (étude pour débutant·es, arrangements pour un groupe d'élèves).

L'UE I.03 donnera les bases pour développer les compétences dans les domaines de l'écoute et de la lecture musicales et permettra à l'étudiant·e d'acquérir les notions de base de la théorie musicale. Cette UE visera aussi à définir des stratégies de travail et une méthodologie assurant le développement des compétences disciplinaires tout au long du cursus.

L'UE II.03 développera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Cette UE introduira des méthodologies d'analyse et des techniques d'écritures essentiellement liées au système tonal.

L'UE III.03 perfectionnera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres complexes et de tous répertoires. Les méthodologies d'analyse et les techniques d'écritures seront approfondies à travers l'étude de répertoires de style, de genre, de tradition et d'époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » permettront d'évaluer les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, l'épistémologie des disciplines ainsi concernées, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations orales et écrites est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est divisée en quatre modules : Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

Le module Oreille permettra d'acquérir une oreille musicale sûre permettant de qualifier rapidement les paramètres du langage et de réagir à toute inadéquation entre la lecture et l'audition subtile ; intelligente (elle renvoie à des références mémorisées – ou établit des analogies – et conforte les connaissances théoriques) ; en phase avec la multiplicité des langages musicaux progressivement rencontrés, tout au long du cursus, dans les répertoires anciens (patrimoine) et dans les créations actuelles.

Les qualités à développer prioritairement pour atteindre cet objectif sont :

- une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
- la capacité de représentation sonore intérieure à partir d'une quelconque sollicitation (lecture silencieuse d'une partition, évocation de la basse d'un thème connu, ...) ;
- la mémoire musicale exercée, accumulant les références sonores.

Le module Rythme assurera à l'étudiant·e une assise corporelle solide à l'aspect rythmique de ses réalisations et développera sa coordination motrice, via le ressenti et le décodage de notation, la sensibilisation aux rapports fréquents entre les paramètres rythmiques et les autres paramètres musicaux (mélodiques, harmoniques, formels, ...).

Le module Lecture développera la capacité d'associer une image sonore à la lecture d'une partition (image intégrant tant le contour mélodique et le rythme que les subtilités d'interprétation exigées par le texte) et donnera le goût de la lecture de partitions et la découverte de nouveaux répertoires.

L'objectif du module Théorie est de synthétiser les notions théoriques régulièrement activées dans les trois autres modules du cours de « Formation musicale ».

Tous les contenus et les ressources, ainsi que les consignes d'évaluation et les grilles et critères d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE I.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 1

Crédits	2/60
Heures de cours	15h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
DIDACTIQUE MUSICALE (PARTIE THÉORIQUE)	2	15h	Q1	1	Hélène Stuyckens

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Didactique et pédagogie générale » ont pour objectif d'outiller l'étudiant·e pour la conception d'activités d'enseignement de la musique.

Différents courants pédagogiques ainsi que des éléments de didactique générale et spécifique seront abordés tout au long du cursus : ingénierie pédagogique, différenciation, évaluation, orthopédagogie, technopédagogie, spécificité des groupes hétérogènes.

Les grands pédagogues musicaux seront étudiés : Orff, Kodaly, Dalcroze, ...

Les documents administratifs (référentiels et programmes, textes légaux, canevas, impératifs organisationnels, ...) seront présentés et manipulés.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression.

Les cours de préparatoire en ESAHR et l'ECA seront abordés dans l'UE I.01, les programmes de cours de FM, qualification et transition et le cadre légal de l'ESAHR dans l'UE II.01, les cours dans l'enseignement secondaire et le fonctionnement des écoles de jour dans l'UE III.01. Dans l'UE IV.01, des sujets didactiques et pédagogiques spécifiques seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiants.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.04 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenant·es ; l'exercice de la pratique réflexive ; les pratiques citoyennes ;
- l'analyse de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif afin de
 - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la cote d'évaluation est de minimum 10/20. L'évaluation consiste en une épreuve écrite sur la matière.

Contenu, objectifs, sources et supports

- Programmes ESAHR en filière de préparatoire
- Programmes et référentiels de l'école fondamentale (ECA)
- Introduction au PECA
- Rédaction d'un rapport de stage d'observation
- Mise par écrit d'une activité d'éducation musicale dans un canevas, étapes par étapes
- Démarches à entreprendre en vue d'un stage actif, de la première prise de contact avec l'établissement au déroulement de la leçon en classe

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE I.05 : Stages – cycle 1 bloc 1

Crédits	6/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
STAGES	6	30h	Q1+Q2	2	Hélène Stuyckens

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement « Stages » ont pour objectif d'amener les étudiant·es à enseigner la musique et à sensibiliser des publics scolaires à l'art et à la culture.

Les étudiant·es seront amené·es à observer, puis à concevoir et mettre en oeuvre des activités pédagogiques, pour des publics d'âges variés : les enfants de 5 à 7 ans dans l'UE I.05 (préparatoire en ESAHR et P1-P2), les enfants de 7 à 11 ans dans l'UE II.05 (FM en ESAHR et P3-P6), les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.05 (qualification et transition en ESAHR, degré inférieur en secondaire).

Dans l'UE IV.05, les lieux de stage seront choisis en fonction du projet professionnel individuel et du sujet de TFE des étudiant·es.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.05 permettront d'évaluer les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage et la gestion de groupes d'apprenant·es.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différents stages est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en la rédaction de rapports de stage d'observation et en la mise en œuvre, en ESAHR et en école de jour, d'activités musicales destinées aux enfants de 5 à 7 ans.

Contenu, objectifs, sources et supports

ESAHR

- Stages d'observation dans les filières de préparatoire, de formation et de qualification : l'étudiant·e rédigera un rapport de stage d'observation dans lequel figureront le déroulement de la leçon ainsi que son analyse réflexive et critique.
- Stages actifs en préparatoire.

Les sujets des stages seront choisis par le maître de stage et/ou proposés par l'étudiant·e en fonction de la pertinence par rapport à la matière vue au cours de pédagogie.

École de jour

Stages, individuels ou collectifs, avec des classes de P1-P2.

Les consignes de stage, le calendrier et les différents documents utiles seront disponibles sur Moodle.

UE I.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	6/60 (IMEP)
---------	-------------

Heures de cours	90h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Emmanuel Grégoire → gregoire.emmanuel@hotmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
AUDITIONS COMMENTÉES	2	15h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire
SÉMINAIRES, VISITES, CONCERTS	2	15h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire
HISTOIRE DE LA MUSIQUE	2	60h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne, dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité musicale. Ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité culturelle de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter sa propre pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle qui invite à la découverte culturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique, par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.06 permettront d'évaluer :

- la maîtrise (compréhension et utilisation) des contenus disciplinaires ;
- la maîtrise de la langue française orale ;
- la mise en perspective d'expressions artistiques variées et complémentaires ;
- le choix et l'utilisation de supports artistiques ;
- la lecture critique d'articles et d'ouvrages spécifiques dans le cadre de recherches documentaires.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation prendra la forme d'un examen oral transversal organisé durant la session d'examens. L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

UE I.07 : Informatique – cycle 1 bloc 1

Crédits	2/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Jean-Julien Filatriau → jeanjulien.filatriau@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
INFORMATIQUE (APPLIQUÉE À L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE)	2	30h	Q1+Q2	1	Jean-Julien Filatriau

Contribution au profil d'enseignement du programme

L'unique activité d'apprentissage constituant l'UE I.07, intitulée « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » vise au développement de compétences spécifiques dans les domaines du numérique et des sciences informatiques, en lien avec les pratiques musicales et leur pédagogie. Plus spécifiquement, l'objectif de ce cours sera la prise en main par les étudiant·es d'un certain nombre d'outils informatiques qu'ils·elles seront amené·es à utiliser dans le cadre de leurs études à l'IMEP puis de leur future vie professionnelle. Ces outils seront exploités au sein de différents scénarios didactiques élaborés en collaboration avec les professeur·es de pédagogie, afin de répondre aux besoins spécifiques des futurs enseignant·es.

Parmi ces outils seront abordés au cours de l'année l'éditeur de partition MuseScore, le logiciel de montage audio numérique Audacity, la plateforme de création de site web Wix ainsi que le Solfegiciel, logiciel didactique développé à l'IMEP et destiné à l'entraînement de la lecture solfégique. Ces différents outils sont libres et fonctionnent sur les systèmes d'exploitation Windows, Linux et Mac OS. Leur apprentissage se fera par la pratique, via la réalisation d'une série d'exercices de complexité progressive en cours et à domicile.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » permettra d'évaluer le développement de la littératie numérique et l'initiation aux sciences informatiques dans une perspective d'utilisation à des fins d'ordre éducatif, pédagogique et didactique. Elle tendra à accompagner les étudiant·es dans la maîtrise de différents outils logiciels et technologies numériques en vue de leur intégration dans leurs futures pratiques pédagogiques.

Le déroulement de cette activité d'apprentissage se fera en étroite collaboration avec les disciplines liées à la pédagogie, que ce soit tant au niveau de l'éducation musicale que de la formation musicale, afin de correspondre aux exigences spécifiques des futurs enseignant·es.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation de l'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » sera basée d'une part sur une évaluation continue, complétée d'autre part par deux examens se déroulant lors des sessions de janvier et juin.

L'évaluation continue consistera en la réalisation de travaux hebdomadaires courts, réalisés pendant le cours et à domicile, et portant sur les différents outils abordés pendant l'année. Les examens en session permettront quant à eux de valider l'intégration complète des outils abordés pendant l'année, par la réalisation de tâches spécifiques telles que la réécriture de partitions, la création d'un montage audio numérique ou l'élaboration d'activités didactiques reposant sur différentes ressources techno-pédagogiques.

L'UE est validée si la moyenne globale des évaluations continue et en session est de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » aura pour objectif principal d'associer pratiques pédagogiques et technologies numériques. Elle consistera à la prise en main d'une série de logiciels spécifiques au domaine de la musique et de son enseignement.

Le cours sera basé sur la réalisation de différents exercices permettant d'appréhender les principales fonctionnalités des outils étudiés. Ces exercices seront réalisés individuellement sur les ordinateurs personnels des étudiants ou sur ceux de la salle informatique de l'IMEP. Des fiches décrivant en détail les manipulations à réaliser pour chaque exercice seront fournies aux élèves, et constitueront le syllabus du cours disponible sur la plate-forme Moodle.

Les objectifs particuliers de cette activité d'apprentissage sont, entre autres :

- éditer avec MuseScore des partitions comprenant l'ensemble des éléments de notation musicale (éléments mélodiques et rythmiques, accords, paroles, nuances, articulations etc...)
- maîtriser les fonctionnalités de montage audionumérique avec Audacity (import/export de fichiers audio sous différents formats, copier/couper/coller, traitement de la dynamique, effets audionumérique de base)
- insérer un décompte de tempo au début d'un fichier en utilisant Audacity et MuseScore.
- maîtriser l'ensemble des fonctionnalités de paramétrage du Solfegiciel afin de pouvoir l'exploiter de façon autonome et optimale, que ce soit pour sa propre pratique solfégique ou dans le cadre de cours de FM dispensés par les étudiants.
- créer et mettre en ligne une page web incluant différents éléments multimédias (sons, vidéos) avec Wix.

Cette activité d'apprentissage aura enfin pour but de préparer les étudiants à utiliser les logiciels mentionnés plus haut dans le cadre d'activités pédagogiques, en stage ou lors de séances de remédiation qui se dérouleront dans la suite de leur cursus.

UE I.08 : Posture enseignante – cycle 1 bloc 1

Crédits	4/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Cécile Hayez cecile.hayez@henallux.be Rémi Scoupe : remi.scoupe@henallux.be
Lieu d'enseignement	UNamur

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
POSTURE ENSEIGNANTE	4	30h	Q1	1	Cécile Hayez Rémi Scoupe

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette U.E. contribue à donner des outils à l'étudiant-e afin de construire son identité en tant qu'individu capable de se positionner et d'agir dans le contexte scolaire, soucieux des valeurs éthiques et en partenariat avec d'autres acteurs. L'unité apportera des outils pour travailler en équipe et pour collaborer avec les différents partenaires.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'étudiant-e sera capable d'établir son profil communicationnel, de connaître et de pouvoir utiliser les étapes du processus identitaire ; de connaître et d'utiliser les codes et les normes communicationnels des groupes d'acteurs pour concrétiser son projet de formation ; de coopérer avec ses pairs dans le cadre de la formation ; de connaître et d'utiliser les codes et les normes spécifiques à son futur milieu professionnel.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'U.E. sera évaluée par les pairs via l'outil « Atelier » de Moodle. Cette évaluation se déroulera en trois phases :

1. Phase de dépôt du e-portfolio à une date précise annoncée en début de cours.
2. Phase de *peer review* réalisée lors de la dernière séance de cours.
3. Phase de clôture et de validation par les enseignants.

L'e-portfolio comptera pour 80% des points et la phase de *peer review* pour 20% des points. L'activité d'apprentissage donne lieu à une seconde session. L'unité d'enseignement est réussie si l'étudiant-e obtient la cote de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Méthodes pédagogiques :

L'UE Posture enseignante repose sur une démarche expérientielle retranscrite dans un e-portfolio. Elle alternera quatre types de d'activités:

- des temps de récits d'expériences et de ressentis
- des temps d'observation et d'analyse
- des temps de conceptualisation
- des temps de transfert, voire d'expérimentation

Contenus :

Chapitre 1. Identité et communication

Chapitre 2. Mon identité d'étudiant

Chapitre 3. Mon identité d'enseignant

Supports :

- Syllabus
- Lectures suggérées et/ou imposées
- Plateforme Moodle (12 fiches d'activités)

UE I.09 : MLF – cycle 1 bloc 1

Crédits	5/60
Heures de cours	60
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Cécile Hayez cecile.hayez@henallux.be Chantal Gaspard chantal.gaspard@henallux.be Élodie Oger elodie.oger@henallux.be
Lieu d'enseignement	Henallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE : PRATIQUE DE L'ÉCRIT	5	60	Q2	1	Cécile Hayez Chantal Gaspard Élodie Oger

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette unité d'enseignement vise à rencontrer les exigences et les objectifs fixés par la réforme de la formation initiale des enseignants en termes de maîtrise de la langue française.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'étudiant-e devra montrer sa capacité à comprendre un texte écrit informatif ou de type scientifique afin d'être capable d'engager une attitude réflexive et liée à la recherche. L'étudiant-e est capable de reformuler et synthétiser les idées développées dans un texte informatif ou de produire un texte d'opinion en mobilisant diverses stratégies. L'étudiant-e sera capable de maîtriser le fonctionnement de la langue française.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en un examen écrit donnant lieu à une seconde session.

L'examen est réussi lorsque les trois conditions cumulatives ci-dessous sont remplies :

1. Réussir la partie « Questionnaire de lecture » avec 60% de réponses correctes ;
2. Réussir la production écrite avec 50%, indépendamment du fonctionnement de la langue ;
3. Atteindre 97% de formes correctes pour le fonctionnement de la langue dans la production écrite.

Contenu, objectifs, sources et supports

À travers des ateliers de lecture et d'écriture, des analyses de productions, un outillage théorique et des exercices en autonomie, l'U.E. vise les objectifs suivants :

1. Manifester sa compréhension d'un texte écrit informatif, en mobilisant des stratégies parmi les suivantes :

- activer ses connaissances
- anticiper
- s'appuyer sur la silhouette du texte
- traiter l'information

- se poser des questions
- inférer
- repérer le dispositif énonciatif
- identifier et réparer la perte de compréhension
- dégager l'idée principale
- identifier la structure
- percevoir les relations logiques
- percevoir la progression de l'information
- traiter le lexique spécialisé
- comprendre les interactions entre le verbal et le non-verbal (illustrations, tableaux, graphiques...)

2. Reformuler l'idée principale d'un texte informatif

- réécrire sans altérer le sens du texte
- réécrire sans trace de subjectivité
- recourir à une formulation dense et concise

3. Produire un texte d'opinion, en mobilisant des stratégies parmi les suivantes :

- adapter le dispositif énonciatif par rapport au genre de texte
- formuler clairement un point de vue
- utiliser un plan de texte parmi ceux présentés pour adapter sa stratégie argumentative
- utiliser différents types d'arguments (logiques et affectifs) pour diversifier son argumentation
- développer un argument
- relier les arguments (organisateur et connecteurs logiques)
- utiliser les anaphores et les modalisateurs pour renforcer son propos
- segmenter correctement son texte

4. Fonctionnement de la langue

- orthographe grammaticale - orthographe lexicale
- syntaxe
- ponctuation